

Remboursement des frais couverts par le programme ExploRÉA

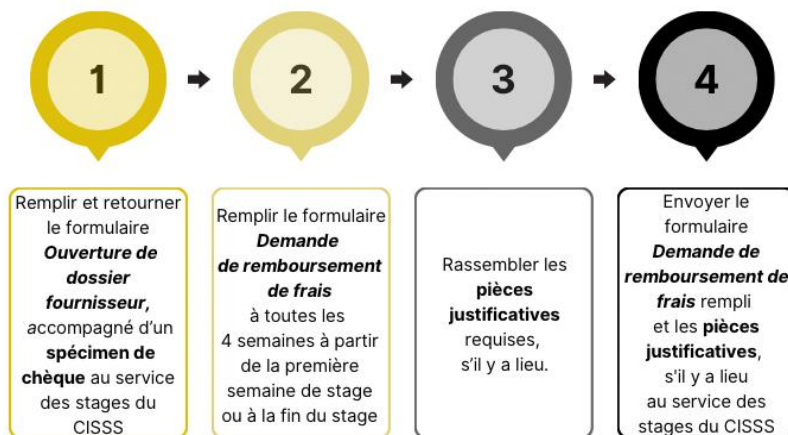
Cet aide-mémoire s'adresse aux étudiants du programme ExploRÉA qui réalisent un stage admissible au CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Formulaires à remplir

Ouverture de dossier fournisseur (programme ExploRÉA)
Demande de remboursement de frais (programme ExploRÉA)

S'il y a lieu, le montant reconnu pour le remboursement des frais de stage en cours d'études du MES doit être indiqué sur les formulaires à remplir.

Étapes à suivre



Pièces justificatives requises

Frais de transport :

- Transport en voiture : une pièce justificative témoignant de l'utilisation de l'un des services suivants au lieu de destination est requise : repas, station-service (essence), reçu d'une borne de chargement électrique, stationnement.
- Transport en commun (ex. autobus) : le reçu témoignant des frais réels encourus pour le déplacement est requis.

Frais de séjour et d'hébergement

- Des pièces justificatives ne sont pas requises pour cette allocation.

Autres informations pertinentes

- Le CISSS du Bas-Saint-Laurent autorisera et procédera au remboursement des frais à l'étudiant dans les meilleurs délais. Une confirmation de paiement lui sera envoyée par courriel.
- Aucune demande ne sera acceptée une fois l'année financière achevée (31 mars) pour les stages s'étant terminés avant cette date.
- Le service de la comptabilité émettra un formulaire *État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources (T4A)* à l'étudiant à la fin de l'année fiscale.

Note : Pour des informations supplémentaires, veuillez-vous référer au document *Conditions entourant le financement octroyé aux stagiaires dans le cadre du programme ExploRÉA* de l'Université Laval.

